

Le Sénat. Ottawa

L'ÉLECTEUR

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC. Propriétaire

Edition quotidienne

ANNONCES NOUVELLES.

Enean de meubles.—Oct. Lemieux et cie.
Enean de Livres.—Oct. Lemieux et cie.
Dépôt de la célèbre Emulsion de Puttner.—J. C. Dorion.
Soumissions demandées.—M. Deschênes.
Prospectus de la Compagnie de Téléphone de Québec et de Lévis.
Avis public.—Félix Gourdeau.
Cour Supérieure.—J. B. R. Dufresne.
Ecole des Arts et Métiers.—
Avis.—D. Desjardins.
Leçons de Musique.—
Magasin de tabac.—B. Houde et cie.
Mountain Hill House.—E. Dion.
L'Indépendance Belge.—
J. A. Th. Le Vasseur.

QUEBEC, 29 OCTOBRE. 1881.

Lettre de Montreal.

Palais de Justice, 27 Oct. 1881.

L'intérêt créé par le fameux procès Sénécal vs Laurier s'accroît de jour en jour; il est vraiment curieux de voir combien le public est anxieux d'entendre la preuve de toutes les malversations de M. Sénécal. Ce matin encore, la Cour Criminelle, une salle de vastes dimensions pourtant, était littéralement remplie et notez bien qu'on voyait dans l'auditoire une foule d'hommes d'affaires, de marchands, de citoyens les plus importants de Montréal.

On a été, voyez-vous, réellement étonné ici du plaidoyer prolat par M. Laurier; on savait bien que M. Sénécal ne jouissait pas d'une réputation enviable dans le monde commercial, on savait aussi que c'était un brasseur d'affaires, mais peu de gens étaient au courant des désastres qu'il a causés partout où il a été mêlé. Aussi quand on a vu M. Laurier armé de toutes pièces, ayant sous la main témoins et documents pour établir sa défense, l'étonnement a été à son comble.

Comme je vous l'ai dit hier, votre rédacteur M. Pacaud a admis sans ambages que son collaborateur M. Laurier était l'auteur de l'article incriminé. Cette déclaration a naturellement bien simplifié la preuve de la poursuite.

Après une pareille conduite de la part de M. Laurier et de ses amis, l'on croyait que M. Sénécal qui se plaint d'avoir été calomnié, donnerait à son accusateur la même facilité. Cet espoir était bien justifiable quand on se rappelle les vantardises de la *Minerve* qui nous courait dans les oreilles que M. Laurier aurait toutes les chances possibles de prouver ses accusations.

Cependant, qu'est-il arrivé? On veut, dès le début, arrêter M. Désilets, le greffier de la Couronne du district de Trois-Rivières, qui vient pour établir que M. Sénécal a été trouvé coupable de détournement par les petits jurés de ce district, en 1859. Heureusement que la Cour a renvoyé une objection aussi futile.

Le second témoin produit par M. Laurier, a été M. E. L. Pacaud, avocat d'Arthabaskaville. Là encore, les avocats de M. Sénécal se sont énergiquement opposés à ce que ce témoin fût entendu, avant même de savoir ce qu'il établirait. En discutant la prétention des avocats de M. Sénécal, M. Irvine déclara qu'il était en mesure d'établir par M. Pacaud les faits suivants: En 1859, M. E. L. Pacaud était avec MM. Sénécal, St. Louis et Sévère Dumoulin, actionnaires dans la Compagnie de navigation des Trois-Rivières. M. Pacaud était pour prouver que M. Sénécal avait trouvé moyen de vendre le steamboat de la compagnie, et d'emporter l'argent, toujours d'après la célèbre formule: *je pose zéro et j's retiens tout!* Il aurait aussi établi l'affaire du détournement et la conviction. En bien! chose étrange, on s'est obstiné à empêcher cette preuve d'être faite et la Cour a pris l'objection sous considération. Je ne vois pas comment Son Honneur pourra main-

tenir la prétention des avocats de M. Sénécal, puisque cette affaire est spécialement alléguée dans le plaidoyer.

Après M. Pacaud, M. Henry Robertson fut assermenté, c'est le frère du Trésorier-Provincial. M. Irvine lui demanda s'il n'était pas vrai que M. Sénécal lui avait escamoté près d'un millier de piastres? Les avocats de M. Sénécal se sont levés comme s'ils eussent été poussés par un ressort, et ont prétendu qu'une pareille question était illégale, qu'on n'avait pas le droit d'entrer dans les affaires privées de M. Sénécal.

La Cour a maintenu cette prétention. Quand M. Laurier a voulu prouver l'affaire de la municipalité de Grant-ham, ses adversaires ont formulé une nouvelle objection, mais cette fois leur prétention fut mise de côté par le tribunal. M. Caya, secrétaire de la municipalité, fut assermenté et déclara ce qui suit; M. Sénécal avait contre le township de Grant-ham une réclamation au montant de \$872.00. La municipalité consentit à M. Sénécal, un billet pour cette somme. A son échéance, ne pouvant pas le payer, elle donna à M. Sénécal un nouveau billet pour renouveler le premier. M. Sénécal, sans retirer ce premier billet, transporta l'autre à M. George Couture, de Lévis, qui poursuivit la municipalité de Grant-ham. Bref, la municipalité eut à payer les deux billets en question, plus les frais de l'action instituée par M. Couture. M. Sénécal avait posé zéro et retenu tout!

M. Gouin, protonotaire du district de Richelieu, compléta le témoignage de M. Caya en produisant les billets en question.

Je dois m'arrêter, si je ne veux pas manquer le courrier de ce jour. M. Tourville donne en ce moment un témoignage accablant contre M. Sénécal. Ce sera le sujet d'une prochaine lettre.

ACTUALITÉS.

Nous réparons aujourd'hui une erreur commise hier dans la mise en page du feuilleton.

Nous reprenons la publication du feuilleton à l'endroit où a été commise cette erreur.

L'intelligent maire Brousseau a refusé hier, pour des raisons connues de lui seul, de signer la *pay list* hebdomadaire de la police municipale, et nos sergents de ville se sont vus ainsi refuser la maigre pitance de soixante et dix centins par jour que le Conseil de Ville leur a faite.

Nos plus sincères remerciements à monsieur le chevalier Baillargé pour l'envoi d'un exemplaire d'une brochure intitulée: *The Stereometron*. A plus tard, une appréciation.

Les séances de la Cour criminelle pour le district de Beauce se sont terminées mercredi dernier.

Voici les sentences qui ont été prononcées: Ig. Paradis pour assaut indécent, a été condamné à vingt mois de prison; Thélesphore Roberge, pour vol, trois ans de pénitencier et Marie Carrier, pour même délit, un an de prison commune.

Le terme d'office du lieutenant gouverneur des territoires du Nord-Ouest, est expiré. Mais les autorités fédérales n'ont pas encore donné de successeur à l'honorable M. Laird.

La réouverture des Chambres a eu lieu, hier, en France.

ment comme Président de la Chambre des députés sur division de 31 contre 29 députés qui étaient en faveur de Brisson, vice-président de la dernière Chambre.

Gambetta s'est porté candidat à la Présidence pour mesurer ses forces dans la nouvelle Chambre.

Brisson et Philippepeleaux ont été élus vice-présidents.

Cour d'assises à Montreal.

Séance du 26 octobre.

PREUVE DE LA POURSUITE.

ERNEST PACAUD,

Avocat, de la Cité de Québec.

Q. M. Pacaud, vous êtes rédacteur en chef du journal L'ÉLECTEUR, publié dans la Cité de Québec?

R. Oui, je suis le rédacteur en chef du journal L'ÉLECTEUR publié dans la Cité de Québec.

Q. Quand vous parlez du journal L'ÉLECTEUR, voulez-vous nous dire si ce numéro-ci est un numéro de ce journal?

R. Oui, c'est ce journal L'ÉLECTEUR qui contient l'article incriminé intitulé "la Caverne des quarante voleurs," dont je suis le rédacteur en chef.

Q. Pas de la caverne, mais du journal n'est-ce pas?

R. Du journal L'ÉLECTEUR qui contient cet article-là.

Q. Cependant, M. Pacaud, malgré que vous soyez le rédacteur en chef de ce journal, je suppose que vous n'êtes pas l'auteur de cet article, et à tout événement, si vous l'écrivez, vous ne seriez pas forcé à vous incriminer. Mais je suppose que ce n'est pas vous qui êtes l'auteur de l'article intitulé "la Caverne des quarante voleurs"?

R. Non, c'est le fait d'un de mes collaborateurs les plus distingués.

Q. Je n'en ai pas de doute, mais pour que nous puissions l'apprécier nous-mêmes, vous pourriez peut-être nous dire son nom.

R. Je n'ai aucune objection à le dire: c'est l'hon. M. Laurier.

Q. Le Défendeur dans la cause, n'est-ce pas?

R. Précisément.

Q. Voulez-vous nous dire si la personne désignée sous le nom de Louis Adélar Sénécal dans cet article est la même personne que celle que vous voyez ici en Cour et le Poursuivant dans la cause?

R. Oui.

Q. Ce journal, M. Pacaud, a une certaine circulation, n'est-ce pas, non seulement à Québec, mais aussi à Montréal et dans le District de Montréal?

R. Oui, une circulation assez considérable.

Q. Parlons par exemple de la Cité de Montreal, pouvez-vous dire quelle y est à peu près sa circulation?

R. Je n'en connais rien personnellement, mais j'ai entendu établir, dans l'autre procès, trente cinq à trente-six abonnés, mais je n'en sais rien. Je ne m'occupe pas du tout de l'administration du journal. Depuis le quinze Décembre que je suis là je n'ai jamais vu adresser le journal. Je fais le journal dans l'avant-midi; ensuite je remonte à midi et je retourne à mon bureau d'avocat et je n'ai jamais vu adresser le journal, et je suis bien certain qu'il doit y en avoir ici, dans la Cité de Montreal, parce que je l'ai entendu dire dans la cause qui a précédé celle-ci.

Q. Vous n'avez aucun doute que vous avez ici dans la Cité de Montreal un certain nombre d'abonnés, n'est-ce pas?

R. Non, je n'en ai aucun doute, nous avons des abonnés dans la Cité de Montreal.

Q. Est-ce que vous ne connaissez, de fait, aucune personne dont vous pouvez donner les noms, qui reçoivent le journal habituellement et régulièrement?

R. Je l'ai entendu dire.

Q. Je ne vous demande pas ce que vous avez entendu dire; je vous demande si vous savez personnellement?

R. Maintenant, je sais que M. Mercier le reçoit, parce que je le lis à son bureau, depuis une quinzaine de jours que je suis ici à Montreal, pour ces difficultés de L'ÉLECTEUR. Mais personnellement je ne sais pas quels sont les abonnés.

Q. Est-ce que vous ne savez pas non plus, M. Pacaud—si vous êtes gé-

néralement au bureau de L'ÉLECTEUR—que le journal est régulièrement adressé de Québec aux abonnés de Montréal ici à un certain nombre de personnes qui le reçoivent.

R. Je ne sais rien de cela. Je n'ai jamais vu adresser le journal et je ne puis pas vous dire s'il est adressé régulièrement ou non. Je ne savais pas même si M. Gagnon était abonné. Je pourrais bien le supposer, mais je n'ai jamais vu adresser le journal.

Q. Voulez-vous me dire, M. Pacaud, à qui a été adressé cet article-là la "Caverne des quarante voleurs" pour être publié dans le journal?

R. Ça été adressé à moi-même.

Q. Par qui?

R. Par l'honorable monsieur Laurier.

Q. L'hon. M. Laurier est un des directeurs de la Compagnie d'Imprimerie de Québec, n'est-ce pas?

R. Oui.

Q. Par conséquent c'est un de vos chefs?

R. C'est un de mes chefs.

Q. Vous n'auriez pas osé sans doute lui refuser d'insérer cet article-là dans les colonnes de votre journal?

R. Je n'aurais pas voulu par déférence pour lui, par suite de sa position. Et du reste, je partageais entièrement ses opinions, j'endossais tout ce qu'il y avait dans cet article-là.

Q. Et vous connaissiez aussi toute la responsabilité qui en résultait?

R. Parfaitement.

Q. Et M. Laurier aussi probablement?

R. Parfaitement.

Q. Vous aviez quelques instructions sans doute qui accompagnaient cette correspondance qui vous était adressée?

R. Oui, Monsieur Laurier, quand il m'a transmis l'article, m'a parlé de la gravité de l'article.

Q. Vous a-t-il parlé de manière à vous faire entendre qu'il connaissait les conséquences qui pourraient en résulter.

M. Irvine.—Si les instructions sont par écrit, nous voulons avoir l'écrit s'il y a possibilité de l'avoir. Mon savant ami devrait demander au témoin s'il a cet écrit en sa possession.

M. Archambault.—Si monsieur Pacaud dit que ces instructions sont par écrit, nous verrons s'il y a lieu de les produire ou non, mais mon savant ami n'a pas droit de me dicter quelles questions je dois faire au témoin.

M. Irvine.—J'ai droit de m'objecter à une question. Le témoin dit que l'article lui a été transmis par M. Laurier et mon savant ami lui demande quelles instructions ont été données à M. Pacaud par rapport à la publication de cet article. J'ai droit de demander si ces instructions sont par écrit, et si elles sont par écrit, j'ai droit de les avoir.

Le Juge.— M. Laurier vous a-t-il écrit une lettre?

R. Oui, Votre Honneur. L'article m'a été envoyé par la poste avec une lettre.

Le Juge.— Avez-vous la lettre?

R. Non je n'ai pas la lettre. Mais j'ai entendu parler de la lettre par des personnes à qui je ne l'ai jamais montrée.

M. Archambault.— Etes-vous dans l'impossibilité de produire cette lettre-là? et si oui, voulez-vous nous dire pourquoi?

R. Je suis dans l'impossibilité de la produire, parce qu'elle m'a été volée; je ne l'ai pas.

Q. Pouvez-vous dire, sous votre serment depuis quand cette lettre-là est disparue de votre possession?

R. Je ne puis pas le dire positivement?

Q. L'avez-vous jamais revue depuis?

R. Je ne l'ai jamais revue.

Q. Savez-vous si vous l'avez détruite ou si vous l'avez égarée?

R. J'ai trouvé devant le Grand Juré, quand j'ai été assigné comme témoin, un écrit que M. Laurier m'avait envoyé, qui m'avait été volé et que l'on avait mis entre les mains du forman des Grands Jurés. Monsieur Archambault—je ne crois pas qu'il y ait de l'indiscrétion à dire cela,—m'a paru comme s'il connaissait le contenu de la lettre que M. Laurier m'avait envoyée. Alors j'ai cru que la lettre de M. Laurier m'avait été volée et que M. Archambault pouvait en avoir eu connaissance.

Q. Je veux savoir si vous l'avez revue depuis ce temps là?

R. Je ne l'ai pas revue.

Q. Vous ne savez pas ce qu'elle est devenue?

R. Mon.

Q. Vous ne pouvez pas la retrouver?

R. Non, je n'ai pas pu la retrouver. M. Irvine:— Avez-vous quelques raisons de croire, et quelles sont ces raisons, que cette lettre est en la possession du Poursuivant ou de quelqu'autre personne, ou si la lettre existe actuellement?

M. Archambault.— Je m'objecte à cette question parce que c'est une opinion que l'on demande à M. Pacaud, ce n'est pas un fait. J'ai déjà fait établir les faits aussi clairement que possible et je ne crois pas qu'il soit légal de demander à M. Pacaud ce qu'il pense au sujet de cette lettre. Je crois que la question posée par M. Irvine comporte une provocation à M. Pacaud de donner son opinion par rapport à la disparition de la lettre. On doit se limiter aux faits qui sont ceux-ci, monsieur Pacaud a reçu la lettre et il ne peut pas la produire.

M. Pacaud.—On m'a averti qu'il y avait eu beaucoup de mes papiers de volés.

Le Juge.— Avez-vous quelque raison de croire que cette lettre est en la possession de quelqu'un?

R. C'était justement ce que j'étais pour dire. Puisqu'une personne à qui je n'ai pas montré la lettre m'a dit ce qu'elle contenait, j'ai raison de croire qu'elle m'a été volée. M. Archambault m'a dit ce qu'il y avait dans la lettre et je suis sous l'impression qu'on m'a volé cette lettre. Je ne veux pas accuser M. Archambault d'avoir volé la lettre, mais la personne qui l'a volée, a pu la montrer à M. Archambault.

Le Juge.— Avez-vous quelques raisons de croire que cette lettre-là est en la possession de quelqu'un personnellement?

R. Non, Votre Honneur. Je n'ai pas vu prendre la lettre, je n'ai eu connaissance de rien à part ce que j'ai dit.

M. Archambault.— Et vous êtes dans l'impossibilité de la produire comme vous l'avez dit tout-à-l'heure?

R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous ce que contenait la lettre, et voulez-vous dire ce que c'était?

R. Je me rappelle que M. Laurier m'a envoyé cet article en disant qu'il était très sévère et de le publier si je voulais, me disant que je m'exposais à une poursuite criminelle ou civile mais qu'il fallait prendre l'attitude qu'avait prise le *Times* de New York, et par n'importe quel moyen éclairer le public sur l'administration du chemin de fer du Nord; qu'il fallait que le public fût éclairé sur ces abus. Il a dit: "je t'avertis que tu t'exposes à des poursuites criminelles et civiles mais il faut braver tout cela et avertir le public de ce qui se passe sur le chemin de fer du Nord."

Q. Vous êtes convaincu que M. Laurier savait parfaitement ce qu'il faisait en écrivant cet article?

R. Parfaitement.

Q. Et les termes dont il se servait dans la lettre prouvaient qu'il en était convaincu?

R. Parfaitement. Il l'a fait en parfaite connaissance de cause. Il savait à quoi il s'exposait. Il savait que Monsieur Sénécal paierait d'audace.

Q. De sorte qu'il n'a pas été pris par surprise?

R. Non.

Q. N'est-il pas à votre connaissance personnelle que vous échangez régulièrement votre journal avec les différents journaux publiés ici à Montréal?

R. Je ne le sais pas, parce que l'envoi se fait aux journaux de Montréal comme aux autres abonnés, et je n'ai pas vu adresser le journal.

Q. Je crois M. Pacaud, que vous avez le contrôle sur tout le journal et sur toute l'administration?

R. Pas de l'administration, je n'ai rien à faire là dedans. Je ne m'occupe de rien autre chose que la rédaction du journal.

Q. Vous ne savez non plus à quel titre vous recevez les échanges qui vous sont adressés de Montréal?

R. Je crois bien que les journaux de Montréal le reçoivent, mais c'est une autre chose de croire et ce que je sais personnellement. Je n'ai pas de doute que la *Minerve*, *La Patrie* et les autres journaux publiés à Montréal reçoivent L'ÉLECTEUR et que nous échangeons avec tous les journaux que nous recevons nous-mêmes, mais je ne leur ai jamais adressé ni vu adresser.

Q. Puisque vous n'avez pas de doute que vous échangez votre journal avec les journaux de Montréal, vou-

lez-vous nous dire si le vingt avril dernier, à la date de la publication de l'article en question, le même échange se faisait.

R. Je ne sache pas qu'il y ait eu de changement. Je pense que la même chose existait dans ce temps-là.

Q. L'état de choses qui existe aujourd'hui existait alors?

R. Je n'en ai aucun doute.

Q. Vous avez parlé de la lettre qui vous était adressée en même temps que l'article et vous avez dit que c'était l'écriture de M. Laurier?

R. Oui.

Q. Vous n'en avez pas de doute non plus?

R. Non.

Q. Les manuscrits de cet article étaient ils de la même écriture aussi?

R. Oui.

Q. Disait-il dans la lettre que c'était lui qui l'avait écrit?

R. Il n'entraît pas dans ces détails-là. Ce n'était pas nécessaire non plus. C'est M. Laurier qui l'a écrit: il n'y a pas de doute là dessus; il n'y a pas de difficulté sur ce point-là. Quand même ce ne serait pas dans la lettre, il me l'a dit depuis ce temps-là.

Lecture est ici faite de l'article aux jurés.

Nouvelles du Lac St Jean.

Monsieur Emile Roy, autrefois de Québec, et qui est devenu, il y a huit mois, l'un des colons du Lac St Jean, nous communique les nouvelles suivantes que nous publions avec plaisir.

Notre ami arrive du canton Normandin où il s'est établi, et il nous affirme que la nouvelle colonie peut compter avec raison sur le plus brillant avenir.

Les colons du canton Normandin sont pour la plupart de courageux Québécois, qui n'ont pas hésité à tout sacrifier pour aller, en dépit de tout, se livrer à la culture dans ces parages éloignés.

Fait digne de mention, c'est que la nouvelle colonie de Normandin n'est composée que de gens insoumis.

Elle n'existe que depuis un an à peine et elle se voit déjà en état de faire vivre un prêtre. Elle se propose d'ériger au culte une chapelle, dans le cours de l'hiver. Les travaux vont commencer au mois de décembre.

Notre ami est venu à Québec dans le but d'intéresser des personnes influentes à l'exécution de cette louable entreprise et il a parfaitement réussi.

La première semence, dans le canton Normandin, n'a été faite que le printemps dernier, et la récolte a dépassé toutes les espérances. La terre vierge de toute culture jusque là, s'est montrée d'une fertilité extraordinaire.

Les granges regorgent de produits. Dès le mois de mars prochain, les colons comptent avoir un prêtre établi d'une manière permanente au milieu d'eux.

Nul doute que d'aussi brillants succès obtenus après une seule année de travail n'encouragent une foule d'autres Québécois à aller se joindre à ces hardis pionniers de la colonisation.

La Cour Criminelle.

Séance d'hier.

M. Chalifour, juge de paix, est accusé d'avoir administré le serment sans y être dûment autorisé.

M. E. C. Casgrain est l'avocat de la poursuite et M. Vallée celui de la défense.

Le tribunal a pris la cause en délibéré.

Octave Gauvin, ancien jardinier de M. Dinning, Avenue Grande Allée, est amené à la barre pour avoir déchargé le contenu d'un arme à feu sur un certain nombre de petits garçons, malicieusement, parce qu'ils avaient refusé de descendre de la clôture du jardin de M. Dinning, où ils s'étaient placés sans permission, pour assister à une partie de jeu de crosse, sur le terrain du Thistle. Gauvin a été acquitté. Le juré a rendu, après audition des témoins de la poursuite et de la défense, un verdict de non-coupable.

EXPOSITION AGRICOLE DU COMTÉ DE QUÉBEC.

Liste des prix qui ont été décernés.

ÉTALONS AGES.

1 Jacques Belleau, 2 Pierre Gauvin, 3 Chs. Dorion.

ÉTALONS DE 2 ANS.

1 Jean Dion.

ÉTALONS DE 2 ANS.

1 Thos. Bethiaume, 2 Pierre Jobin, 3 Chs. E. Levey.

JUMENTS.

1 Jos. Bussière, 2 Jean Robitaille, 3

Michel Gauvin, 5 Pierre Pageau, 5 Jos. Beaumont, 6 Joseph Tremblay.

POULICHES DE 3 ANS.

1 Jacques Dion, 2 Frs. Jobin, 3 J. B. A. Paquet.

POULICHES DE 2 ANS.

1 Geo. Drolet, 2 Etienne Paradis, 3 Hubert Gauvin.

POULICHES D'UN AN.

1 Jacques Alain, 2 Pierre Légaré, 3 Jean Auclair,

VOLAILLES.

1 Is. Beaumont, 2 Al. Fraser.

TAUREAUX AGES.

1 B. Parent, 2 P. Beaumont, Ls. Plamondon.

TAUREAUX DE 2 ANS.

1 Jas. Trudel, 2 Chs. E. Levey, 3 J. B. A. Paquet.

TAUREAUX D'UN AN.

1 Levis Falardeau, 2 Fr. Dubeau (père), 3 B. Fraser, 4 Mad. Chs. Montreuil.

VACHES CANADIENNES.

1 I. Drolet, St. Ambroise, 2 Ls. Durand, 3 I. Drolet, Ancienne Lorette, 4 Ant. Dion, 5 Ans. Roy, 6 J. B. A. Paquet.

RACES DIVERSES.

1 Chs. E. Levey, 2 Levis Falardeau, 3 Joseph Blondeau, 4 Jean Allard, 5 Ls. Durand, 6 N. Langlois.

GENISSES DE 2 ANS.

1 Levis Falardeau, 2 Chs. A. Stuart, 3 R. S. Tozer, 4 Jos. Fiset, 5 Jean Allard.

GENISSES D'UN AN.

1 Frs. Boivin, 2 Levis Falardeau, 3 B. Parent, 4 A. Fraser.

VRAUX.

1 Jean Drolet, St. Ambroise, 2 Ls. Durand, 3 Fr. Beaumont, 4.....

GENISSES DU PRÉTEMPS.

1 P. Dubeau, fils, 2 Levis Falardeau, 3 Pierre Trudel.

BELIERS.

1 Levis Falardeau, 2 Arch. West, 3 Jos. Blain, 4 Frs. Boutet.

AGNEAUX.

1 Arch. West, 2 R. S. Tozer, 3 Amb. Falardeau, 4 Ls. Durand.

BREBIS.

1 R. S. Tozer, 2 Levis Falardeau, 3 Louis Durand, 4 Thos. Villeneuve.

AGNELLES.

1 A. Fraser, 2 R. S. Tozer, 3 Levis Falardeau, 4 Jos. Elais.

VERRATS.

1 Ls. Durand, 2 Henry Ross, 3 F. X. Giroux, 4 A. Fraser.

TRUIES AGÉES.

1 R. S. Tozer, 2 Jos. Fiset, 3 B. Parent, 4 Thos O'Neil.

TRUIES DE L'ANNÉE.

1 J. Drolet, St. Ambroise, 2 J. Durand, 3 Levis Falardeau, 4 Ant. Bedard.

BEURRE SALÉ.

1 Chas. Paradis, Ancienne Lorette, 2 Ls. Durand, 3 Jos. Pageau, 4 Pr. Gauvin, 5 J. B. A. Paquet.

BEURRE FRAIS.

1 Ls. Durand, 2 Andrew West, 3 Arch. West, 4 John West.

BLE.

1 H. Paquet, 2 Chs. Paradis, Ancienne Lorette, 3 Thos. Villeneuve, 4 Andrew West.

POIS.

1 Andrew West, 2 Pierre Beaumont, 3 John West.

ORGE.

1 Andrew West, 2 Pierre Martel, 3 C. A. Stuart.

AVOINE.

2 John West, 2 Levis Falardeau, 3 Andrew West, 4 Azarie Bedard.

SARRASIN.

1 Arch. West, 2 F. X. Giroux, 3 Pr. Martel.

GRAINE DE MIL.

1 George Drolet, 2 H. Paquet, 3 Pr. Beaumont.

BLE D'INDE.

1 Clé. Bedard, 2 Jos. Pageau.

PATATES.

1 John West, 2 Arch. West, 3 H. Paquet, 4 B. Parent, 5 C. A. Stuart.

CHOUX.

1 H. Paquet, 2 Frs. Jobin, 3 Thos. O'Neil, 4 Raphael Giroux.

CHOUX DE SIAM.

1 Jos. Renaud, 2 C. A. Stuart, 3 C. A. Levey, 4 R. S. Tozer.

OIGNONS.

1 Chs. Fortier, 2 Pr. Jobin, 3 Chs. Paradis, Châteaubourg, 4 Thos. Villeneuve.

CAROTTES.

1 Ant. Bedard, 2 Isidore Bédard.

BETTERAVES.

1 Clé. Bédard, 2 Lévis Falardeau.

BETTES A SUCRE.

1 Jac. Trudel, 2 Thos. Villeneuve.

FEVES.

1 Jérémie Villeneuve, 2 Pierre Martel.

POMMES.

1 Ant. Bedard, 2 Ed. Jobin.

SUCRE D'ÉRABLE.

1 H. Paquet, 2 Geo. Drolet.

TABAC CANADIEN.

1 Pierre Jobin, 2 Raphael Leclerc.

GRAINE DE LIN.

1 H. Paquet, 2 Gre. Giroux.

FILASSE.

1 Jean Giroux, 2 Pierre Martel.]

ETOFFE.

1 Jean Paradis, 2 Jean Drolet, St. Ambroise, 3 Jean Paquet, 4 Jacques Belleau, 5 Clé. Bédard.

FLANELE CROISÉE.

2 Jean Petitclerc, 2 Michel Petitclerc, 3 Jean Drolet, St. Ambroise, 4 Jean Durand.

FLANELLE SIMPLE.

1 Jean Petitclerc, 2 Arch. West.

TOILE.

1 Jos. Genest, 2 Jean Giroux, 3 Jean Drolet, St. Ambroise.

SAVON DU PAYS.

1 Ls. Durand, Levis Falardeau.

OUVRAGES EN LAINE.

1 Pr. Robitaille, 2 Ls. L'Hérault, 3 Nap. Drolet.

Québec, 18 octobre 1881.

Vraie Copie,

J. P. DELAGE,

S. A. C. Q.

Bulletin judiciaire.

Cour du recorder.—Le tribunal a entendu les plaintes portées par certains propriétaires, comme Henry G. Woods, Joseph Poitras et David Robertson, pour surcroît de taxes et les a prises en délibéré.

Daniel Landrigan, pour ivresse a été condamné à une amende de \$2.00 et aux frais de la poursuite ou à 15 jours.

Dominique Langlois, pour même délit a été condamné à un mois de prison commune.

Edward Hammond pour même offense, a eu le plaisir d'une complète absolution.

Deux chartiers, pour avoir laissé leurs chevaux seuls et sans le poids réglementaire, ont été condamné à une amende de cinq centins et aux frais de la poursuite.

A NOS ABONNES

Nos abonnés de la ville doivent être satisfaits maintenant de la distribution à domicile de notre journal. Le service de la perception des sommes qui nous sont dues par nos abonnés a été, depuis bientôt trois semaines, interrompu par le travail laborieux qu'il nous a fallu faire pour réorganiser cette particularité de notre administration. Aujourd'hui tout rentre dans l'ordre ordinaire et nous allons nous remettre à collecter le prix de nos abonnements. Nous avons lieu d'espérer que nous percepteurs seront bien reçus et qu'on leur évitera, dans l'intérêt commun, des courses inutiles et fort onéreuses pour le fonctionnement de notre œuvre, en payant régulièrement chaque fois qu'on frappera à leur porte.

Pendant que nous y sommes, nous devons rappeler à la mémoire de ceux de nos abonnés demeurant hors la ville et qui se sont laissés arriérer, que nous recevrons avec reconnaissance, l'argent qu'ils nous doivent. En se hâtant de se rendre à nos désirs, ils feront acte de patriotes et de partisans; car ils nous aideront considérablement à poursuivre l'œuvre si éminemment patriotique que nous avons entreprise, en nous imposant de bien grands sacrifices.

A TRAVERS LA VILLE

Aux intéressés.—On peut voir les plans de l'Eglise St Jean, au magasin de M. B. Houde et cie. Il ont été déposés là temporairement pour l'avantage des personnes qui désirent les examiner.

Produits de pêcheries.—Sept goelettes sont arrivées cette semaine de la Pointe-aux-Esquimaux avec 527 barils d'huile de loup marin, 7 barils d'huile de foie de murue, 541 barils de hareng et quelques barils de morue.

Vol sacrilège.—Mercredi dernier, dans le cours de la nuit probablement, un voleur a fait main basse sur une somme de \$4.00 environ que contenait un tronc dans l'Eglise St Roch.

On suppose que le mécérant est resté dans l'Eglise après l'Angelus. Il n'a pas manqué que d'être assez habile parce que le gardien de nuit qui a fait sa tournée dans l'Eglise aux heures ordinaires n'a rien remarqué que d'ordinaire.

Jeudi matin, il s'est aperçu à son grand étonnement qu'une porte qui se ferme en dedans avec un crochet était ouverte.

On a mis les détectives à la recherche du coquin.

Fabrique de tissus en laine.—Les travaux de maçonnerie de cette nouvelle manufacture sont terminés. On travaille actuellement à la toiture.

Exportation.—Nos pommes de terre s'expédient en quantité dans le moment aux Etats-Unis, au Michigan, entr'autres. Un commerçant est à en acheter cent soixante mille minots dans le moment pour les exporter. Les prix varient entre 50 et 60 centins.

Le procès de Moreau à Rimouski.—On se rappelle que dans le cours du mois d'août on trouvait, après deux jours de recherches dans les bois en arrière de St Anaclet, dans le comte de Rimouski, le cadavre mutilé d'une femme nommée Moreau.

Le jour de sa mort, on avait vu partir la malheureuse de sa résidence avec son mari pour aller aux foins, et vers cinq heures dans le cours de l'après midi, le mari revenait seul à la maison, en s'informant à droite et à gauche, si on n'avait pas vu sa femme quelque part et si elle n'était pas retournée chez elle. Après information, il en arrivait à la conclusion que sa femme avait dû s'égarer dans les bois, et sans plus de cérémonie, il remettait les recherches au lendemain, au grand étonnement de ses voisins.

Les recherches, on ne les commença pas moins le soir même de la disparition et cela presque malgré le nommé Moreau, et on sait le reste.

On a immédiatement arrêté le nommé Moreau et c'est son procès que l'on a commencé à Rimouski, mardi dernier.

Il a dû se terminer ce matin. Tous les témoignages que l'on a entendus tendent à confirmer l'accusation de meurtre portée contre lui.

Avis Commerciaux.

L'assistance de Paris a adopté le vin si généreux de Bangulo pour ses hôpitaux en remplacement des vins factices de Malaga. Le véritable vin de Bangulo est si recherché qu'il n'est plus trouvable.

Prévoyant cela, les propriétaires du QUINA LAROCHE se sont assurés par contrat les récoltes des lers, crus de Bangulo qui est la base de leur Elixir vineux de QUINA LAROCHE.

A Paris, 22 rue Drouot; à Québec chez M. Brassart, 25 rue St Joseph, St Roch.

Nouvellement reçues.—Cinq caisses de chapeau de feutre pour hommes, formées les plus nouvelles pour la saison de l'automne.

Aussi: Etouffes à robe de couleur et dans tous les prix; Cincemire noir, paramata noir, merinos noir, brillante noir Crepe noir, assortiments des plus complets et à des prix qui défient toute compétition.

Le département des messieurs est des plus complets. Teewd canadiens, anglais et Ecosais, des patrons les plus nouveaux hardes faites, valises, portemanteaux, etc. Aussi: un grand lot de toile à nappe blanche, pure toile, valant 90c \$1.00, pour 50 c. et 60 c.

Chez F. X. LEPAGE,

53 et 59, rue de la Couronne

Dans toute l'histoire de la Médecine aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que L'AYER'S CHERRY PECTORAL, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer. Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice, quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en a fait usage une seule fois continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du CHERRY PECTORAL, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass., E.-U., chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Annonces nouvelles.

Encan de meubles de ménage

PAR

Oct. LEMIEUX & Cie.

JEUDI, 3 NOVEMBRE,

A la résidence privée No. 71, Rue Des Fossés, St. Roch, en face de la résidence de M. Lurivière.

Par encan sera vendu JEUDI 3 NOVEMBRE, à la résidence privée No. 71, Rue Des-Fossés St Roch, tout l'ameublement de la maison consistant en: aménagement de salon en mahogany couvert en crin, tapis de Bruxelles neuf, rideaux en damas et point, sofas, sideboards, grande table à diner en noyer noir, chaises en canne, verrerie, service à thé, huillier, corbeilles, couteaux plaqués, fourchettes en nickel, magnifique prélat anglais, aménagement de chambre à coucher, matelas en pur crin, commodes, bureau à toilette, poêle double, ustensile de cuisine et une grande quantité d'autres effets.

Le tout sera visible jeudi matin jusqu'à l'heure de la vente.

TOUT VENDU ABSOLUMENT SANS RESERVE

La vente à 1 1/2 heure précises.

Oct. Lemieux & Cie.

Encanteurs.

Encan de Livres Canadiens très rares et précieux.

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MERCREDI, LE 9 NOVEMBRE

A notre Salle d'Encan, No. 253, rue et faubourg St. Jean.

1,000 VOLUMES RARES ET PRÉCIEUX.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, MERCREDI, le 9 NOVEMBRE, à notre Salle d'encan, 253, rue et faubourg St. Jean, environ 1,000 Volumes, étant une collection très choisie et très rare, comprenant une partie des ouvrages canadiens les plus rares. Le tout sera visible Mardi, le 8, toute la journée.

On pourra obtenir des catalogues en s'adressant à notre Salle d'Encan.

Aussi on expédiera des catalogues par la poste sur demande.

La vente commencera à SEPT heures du soir.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

DEPOT

DE LA CELEBRE

EMULSION A PUTTNER

Contre la Consommation

AU

DISPENSARE DE ST. ROCH.

Cette émulsion jouit de la plus haute réputation dans le public et parmi les médecins. Elle est aussi employée pour toutes les maladies telles que scrofules, épuisement nerveux, anxiété mentale, fatigue du cerveau, affection des bronches et de la gorge, asthme, coqueluche, maladies des femmes et des enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciés, non-seulement par les médecins, mais encore par le public en général.

VENANT DIRECTEMENT DE PARIS.

POUDRES POUR LA TOILETTE,

SAVONS PARFUMES, CHOISIS.

Provenant des meilleures maisons de Paris.

AUSI EN RECEPTION.

L'HUILE ST. JACOB,

Le grand remède Allemand, contre le rhumatisme.

JULES C. DORION,

Chimiste et Droguiste.

116, RUE ST. JOSEPH.

27 oct. 1881.

SIX CENTS BARILS

D'huitres Fraiches.

PROSPECTUS
DE LA
COMPAGNIE DE TELEPHONE
DE QUEBEC ET DE LEVIS.
CAPITAL ——— \$500,000.
Responsabilité limitée en actions de \$100 chacune.

L'utilité du téléphone étant aujourd'hui reconnue d'une importance majeure, même un bienfait qui ne pourra manquer d'être toujours de plus en plus apprécié par tous les peuples civilisés, les directeurs provisoires de la Compagnie de Téléphone de Québec et de Lévis ont le plaisir d'informer le public, particulièrement les hommes d'affaires, qu'ils viennent de jeter les bases de cette nouvelle compagnie avec l'assurance d'un plein succès. Le but de la Compagnie de Téléphone de Québec et Lévis est d'offrir d'abord au public l'avantage de pouvoir se procurer des appareils téléphoniques, possédant les améliorations les plus récentes et les plus perfectionnées, qui sont pour le moins aussi bons, sinon meilleurs, que ceux offerts par toute autre compagnie, et cela pour une somme très modique, comparativement aux prix exigés aujourd'hui par les autres compagnies téléphoniques. Nous ne craignons point de dire que, sans la formation d'une nouvelle compagnie, nous verrions encore s'élever davantage les prix exigés aujourd'hui par ces compagnies étrangères, dont le monopole deviendrait véritablement intolérable. C'est donc pour mettre fin à cet état de choses, et pour détruire ce monopole, que la Compagnie de Téléphone de Québec et Lévis demande l'appui des hommes d'affaires.

Nous demandons cet appui parce que nous avons la ferme conviction de pouvoir donner pleine et entière satisfaction, non seulement à ceux qui feront usage de nos appareils téléphoniques, comme locataires mais à tous ceux qui deviendront actionnaires de cette compagnie; car toutes mesures ont été prises pour en assurer le succès financier et en faire une entreprise vraiment payante, en popularisant et en multipliant tellement ses opérations, par ses prix réduits, qu'elle pourra certainement compter sur des revenus profitables pour les actionnaires, tout en offrant un immense avantage au public en général et à la classe mercantile en particulier.

La Compagnie a l'espoir que bientôt les villes de Québec et de Lévis seront reliées par un câble sous-marin, afin de faire le service régulier entre ces deux rives, ainsi que les paroisses environnantes, tant au Nord qu'au Sud du fleuve. La Compagnie a de plus le plaisir de pouvoir annoncer qu'elle compte déjà un grand nombre de souscripteurs à Québec, Lévis, St-Romuald, la Chaudière, Beauport, etc.

C'est aussi l'intention de la Compagnie d'étendre ses opérations téléphoniques par toute la Province, surtout les grands centres, aussitôt qu'elle pourra compter sur l'encouragement général du public.

De plus amples détails seront donnés à tous ceux qui désireront en obtenir, en s'adressant aux Directeurs provisoires, dont les noms se trouvent comme suit dans le préambule de l'acte d'incorporation: Charles Wm. Carrier, Louis Edouard Couture, George T. Davie, Eugène Chénier, John Breaker, Cyrille Duquet, Lewis Davis et Louis Napoléon Carrier.

Québec, 27 octobre 1881.

LECONS DE MUSIQUE.
MADAME J. B. BELLEAU a l'honneur d'informer les familles qu'elle est prête à donner des leçons de piano au plus bas prix possible.
S'adresser à
No. 13, RUE ST. JOSEPH.
St. Roch.
21 oct. 1881.—15r.

B. HOUDE ET CIE.,
Marchands de TABAC,
328, Rue et faubourg Saint Jean.

Les sousignés ont le plaisir d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils viennent de transporter leur assortiment dans le nouveau magasin qu'ils ont fait restaurer à neuf, dans leur nouvelle propriété située immédiatement à côté de leur ancien poste. Les sousignés profitent de cette occasion pour adresser leurs plus sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement constant qu'ils en ont reçu, avec la confiance qu'on voudra bien leur continuer, tout en leur assurant que rien ne sera épargné pour leur donner la plus grande satisfaction possible.

B. HOUDE ET CIE.,
Manufacturier et marchand de tabac
En gros et en détail,
328 rue St. Jean.

MANUFACTURE DE TABAC.

La manufacture de tabac du sousigné a été reconstruite et considérablement augmentée, au même poste occupé avant l'incendie de juin dernier, coin des rues Richelieu et Ste Claire.

Les améliorations extraordinaires qui ont été apportées à cette nouvelle construction, comme manufacture de tabac, permettent aujourd'hui au sousigné de remplir un surplus de commandes (ou d'ordres) de manière à approvisionner et satisfaire le double de sa clientèle dans cette branche de commerce.

La variété et la qualité supérieure des tabacs manufacturés dans cette fabrique sont des plus complètes.

B. HOUDE,
Coin des rues Ste Claire et Richelieu.
21 oct.—1m

SOCIÉTÉ
— DE —

Prets et Placements de Québec.

AVIS aux personnes maintenant en construction dans les Quartiers St Jean et Montcalm

ARGENT A PRETER

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, aux taux de 4 et 5 1/2, intérêt capitalisé, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$100.00 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée sur les arrérages.

Les transactions se terminent avec toute la diligence possible.

La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions.

Pour toutes les informations s'adresser au bureau de la Société, No 13 rue St Jacques, LS. BOURGET, Président.

ROBT LAROCHE,
Sec. Trés.
12 sept. 1881.—6m

Demandé.

Une servante qui entende bien la cuisine. S'adresser, à compter de lundi prochain, au No. 110, rue St. Vallier.

Nouveau bureau d'avocat
A FRASERVILLE.

A partir de la Toussaint, prochain, M. Alexis Beaulieu, avocat, de Kanouraska, prendra un bureau tous les Vendredis et Samedis de chaque semaine, à la résidence de M. le Notaire Napoléon Michaud, à Fraserville, près de l'Église.
Oct. 19 1881.—1m.

J. A. TH. LE VASSEUR,
NOTAIRE.

Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec.

Agent d'immeubles et de placements.
S'occupe de la rédaction à bas prix de toute espèce de documents notariés, sous-seing-privé, requêtes, etc. etc.
Argent à prêter sur garantie hypothécaires, ainsi que sur billets promissaires.
Bureau: No 26, Rue St Pierre, Basse-Ville.
J. A. TH. LE VASSEUR, N. P.
7 oct 1881.—3ms

MADAME MORISSETTE

Remercie le public en général, et ses pratiques particulièrement, de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour.

Madame Morissette se retire des affaires, qui seront continuées par son neveu,

Joseph-Adjutor Morissette

COIN DES RUES
ST. OURS ET ST. VALIER,

Elle espère que le public continuera à patroniser la maison, qui sera tenue d'une manière des plus satisfaisantes pour les acheteurs.

12 oct. 1881.—15j.

Soumissions demandées.

Des soumissions pour la construction d'un Palais de Justice et Prison, en la ville de Fraserville, seront reçues par le sousigné jusqu'à MARDI le HUIT novembre prochain.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau du conseil de la dite ville de Fraserville ou au bureau du Département des Travaux Publics, à Québec.

Le conseil de la dite ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Ville de Fraserville, 20 octobre 1881.
M. DESCHENES,
Secrétaire-Tresorier.
27 oct.—6f.

Ecole des Arts et Métiers
DE QUEBEC.

Le Conseil des Arts et Métiers a décidé d'ouvrir les cours annuels de dessin, Mercredi le 2 Novembre prochain à sept heures du soir dans les Salles Ouest de la Halle Montcalm; les jeunes gens de métiers sont spécialement invités à suivre les cours.

La somme d'une piastre sera exigée de chaque élève comme droit d'entrée.

Classe de dessin Mécanique, Prof. M. J. Campbell.
Classe de dessin Linéaire, Prof. M. E. E. Gauvin.
Classe de dessin d'Ornement, Prof. M. Jules Taché.
26 oct. 1881.—1s

AVIS PUBLIC.

DANS L'AFFAIRE DE
IRÉNÉ POULIOT
Marchand Cordonnier.

D'ici au quatre Novembre prochain, le sousigné recevra des soumissions pour la vente du fond de magasin (stock) dudit Iréné Pouliot.

Montant de l'inventaire \$1100.
Inventaire visible chez le sousigné.
Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations, et les débiteurs devront payer sans retard.

FELIX GOURDEAU,
Rue St Vallier, Nos 295 et 391.
27 oct. 1881.—8j.

ESSAYEZ
LA
BALANCE IMPERIALE

DE
P. J. COLLINS,

La meilleure et la plus en usage.

M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, ici à Québec et n'ayant pas de droit d'importation à payer, il peut les vendre à beaucoup meilleur marché que les autres.

La balance impériale de P. J. Collins est en vente chez tous les marchands de ferronnerie et de quincaillerie.

Toutes ses balances portent un certificat d'inspection attaché à chacune d'elles.
P. J. COLLINS,
No 73, Rue St. Joseph.
7 oct. 1881.

ASTRALE

ET
KEROSENE.

Huiles qui donnent une lumière brillante qui ne répandent pas de mauvais odeurs dans les appartements, et qui n'enfument pas les cheminées etc. etc.

A vendre chez.
RENAUD & CIE, 21 RUE ST.-PAUL.

AUSSI.

Divers magnifiques objets en plaqué, depuis \$1.00 jusqu'à \$30.00.

TELS QUE,
Huiliers, Corbeilles, Pots à l'eau, etc. Aux marchands nous annonçons tout spécialement les cheminées No 1 et No 2.

AINSI QUE
Des Paniers de Granit Second, et de l'huile de charbon Canadienne.

Ed. DOLBEC,
Gérant
6 Oct. 1881.—4m.

On a besoin immédiatement.

Pour travailler dans une boutique de Corroyeur, à Stanfold, P. Q. de

3 bons blanchisseurs,
3 hommes de tables,
1 shaveur,
1 buffer.

De bons ouvriers trouveront de l'emploi constant et de bons gages.

S'adresser à
P. H. MATTE,
Tanneur et Corroyeur.
Stanfold, P. Q.
6 Oct. 1881.—1m

AUGUSTE, PACAUD.

AVOCAT.
St Joseph Beauce.
30 septembre 1881.—

J. B. BEAULIEU.

HOTEL.
No 81 Rue St. Joseph, St. Roch.

A l'honneur d'annoncer qu'en outre de son hôtel de première classe où le consommateur pourra toujours se procurer les vins des meilleurs crus, les liqueurs des premières marques et les cigares les meilleurs, il offre au public voyageur une table bien servie, où l'appétit pourra se satisfaire à toute heure de la journée.

Les commis voyageurs surtout sauront apprécier l'idée de M. Beaulieu, qui a ajouté à son restaurant, une salle d'échantillons.

Huitres servies dans tous les goûts pendant toute la saison.
4 Oct. 1881.—1m.

L'INDEPENDANCE BELGE
édition d'outre-mer

PARAISANT UNE FOIS PAR SEMAINE.
feuille double
est expédiée exclusivement aux pays et aux prix ci-dessous mentionnés:
(PORT COMPRIS) PAR AN

Turquie, Egypte, Grèce, Roumanie, } fr. 25 00
Bulgarie..... }
Etats-Unis (6 dollars)..... fr. 30 00
Canada, Antilles, Brésil, Cuba, }
Mexique, Cap-Vert, Sénégal, } fr. 30 00
Orégon, Guyanes et Venezuela..... }

Arabie, Bornéo, Chine, Perse, Iles Philippines, Gorée, Madagascar, Japon, Zanzibar, Cochinchine, (sauf Anam, et Siam) Possessions anglaises, françaises et hollandaises dans l'Inde, Chili, Equateur, Guatemala, Nouvelle-Grenade, Iles Maurice et Réunion..... fr. 30 00

Gaïté, Cap de Bonne-Espérance, Natal..... fr. 38 00

Australie, Nouvelle-Zélande, Tasmanie, Anam et Siam..... fr. 40 00

Bolivie, Nicaragua, Costa-Rica..... fr. 43 00

N. B.— Pour les abonnements de six mois, le prix est de moitié; plus 1 fr. pour frais supplémentaires.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles ou Paris. Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ON S'ABONNE: A Bruxelles, au bureau du journal, 44, rue Fossé-aux-Loups, et chez tous les libraires et agences d'abonnement dans les divers pays. 14 Oct.—1881

A vendre ou à louer

Une maison à deux étages située dans le village des Trois-Pistoles près de la station du chemin de fer, offrant beaucoup d'avantages pour tout genre de position et à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire.
JOHNNY ROUSSEAU,
Trois-Pistoles.
26 sept. 1881.

HOYT'S GERMAN COLOGNE.

Leparfum le plus délicieux
DE L'EPOQUE.

Exquise, délicate et permanente, cette Eau a acquis une célébrité qui n'a jamais été accordée à aucune autre Eau de Cologne, et les propriétaires voient avec orgueil, dans son immense popularité ainsi que dans la vente qui en augmente rapidement, le meilleur témoignage de ses qualités.

Prenez garde aux contrefaçons et aux imitations.

A VENDRE CHEZ
J. J. VELDON,
Pharmacien,
Enseigne du Pilon Illuminé,
122 Rue St Joseph.

J. A. P. D'AUTEUIL,

A. B. L. L. B.
AVOCAT.
No. 114, Rue du Pont, St. Roch,
BUREAU:
No. 98, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
PORTE VOISINE
DE LA BANQUE DE QUEBEC.
Québec 14 sept. 1881.—

LARUE ET PACAUD

AVOCATS
Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines)
Haute-Ville, Québec,
ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD
ex-M. P. } ex-Protonotaire

Suivent les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse: Québec, 23 mars 1881.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

13
LES

DEUX MARGUERITE

PAR
MME CHS REYBAUD.

V

LE SALON ET LA MANSARDE

Mme de Nanteuil fut la seule qui en conçut quelque peine; elle insista auprès de son mari pour qu'il revint sur cette détermination, mais ce fut inutilement; elle n'était d'ailleurs secondée par personne. Raoul, sans se l'avouer, vit avec une secrète joie ses engagements ajournés; Marguerite se trouvait si heureuse, son cœur était si rempli de vives espérances, de douces certitudes, qu'elle pria seulement le ciel de continuer son bonheur. Quant à la comtesse, elle déclara que M. de Nanteuil avait pris une détermination fort sage en laissant aux deux fiancés le temps de s'aimer passionnément.

An bout de quelques jours, Raoul s'était fait une habitude agréable de ses relations avec la famille de Nanteuil. Il s'était un peu retiré du monde pour donner toutes ses soirées à cette intimité que Mme de Nanteuil s'appliquait à lui rendre charmante. Le terrible beau-père était annulé par la partie de whist, la table de jeu ne chômant jamais, grâce à la complaisance de la comtesse, au dévouement de Philippe et au concours assuré du chevalier de Lasours. Raoul, Marguerite et Mme de Nanteuil formaient à part un petit cercle où l'on causait à demi-voix avec cette familiarité réservée et charmante dont un certain monde a seul le secret. Parfois ils passaient tous trois dans le petit salon où, sans être entièrement seuls, ils étaient séparés des joueurs. Marguerite s'approchait de son piano et essayait d'une main distraite quelque vague mélodie dont elle trouvait le motif dans son souvenir. Elle traduisait ainsi les impressions de son âme, et souvent Mme de Nanteuil et Raoul se turent pour écouter ces voix passionnées qui s'éveillaient sous les doigts de la jeune fille. La com-

tesse avait tant affirmé, elle répétait d'un air si convaincu que Raoul était passionnément amoureux de Marguerite, qu'elle avait fini par le persuader à tout le monde et à Mme de Nanteuil elle-même. La jeune femme interprétait dans ce sens toute la conduite de M. d'Agileville et expliquait ainsi certains contrastes qui la frappaient. Il y avait dans les soins qu'il rendait à Mlle de Nanteuil quelque chose d'affectueux et d'embarrassé qu'on pouvait prendre pour une tendresse contenue, un amour violent, dont le respect retenait les témoignages. Ce spectacle jetait dans l'âme de la jeune femme des désirs confus, un trouble involontaire, parfois une vague souffrance; et dès lors, peut-être, assise entre les deux fiancés, à quelques pas de son vieux mari, elle regretta le bonheur qu'elle n'avait jamais connu, et envia le sort de l'heureuse Marguerite. Quinze jours s'écoulèrent ainsi. Par une inexplicable bizarrerie, Raoul, qui avait pensé bien souvent à cette pauvre enfant dont la beauté l'avait si vivement frappé, ne s'était point informé de ce qu'elle était devenue. Il avait

même rencontré le docteur Valérian sans lui demander des nouvelles de la malade. Pourtant, il lui était resté de cette rencontre quelque chose au fond du cœur qu'il ne s'avouait pas. Bien que sa vie fût occupée, sinon remplie, par ses nouvelles habitudes, il avait des moments d'abattement profond, d'ennui écrasant. Dans l'intervalle de ses visites à l'hôtel de Nanteuil, il était soucieux, accablé; le bonheur de la veille laissait dans son cœur si peu de traces, qu'il n'en restait rien le lendemain, pas même un souvenir, une espérance. Dans un de ces moments d'ennui désespéré, Raoul prit le chemin de la mansarde. En mettant le pied sur la dernière marche de l'escalier, d'Agileville éprouva une certaine émotion; il s'arrêta, interrogeant son cœur de bonne foi, et se demandant si c'était une intention charitable qui l'amenaient là; il s'avoua que c'était le plaisir de revoir cette enfant qui ressemblait aux belles madones de Raphaël, et il fut au moment de retourner sur ses pas; mais composant aussitôt avec ses scrupules, il se dit avec la naïve résolution d'un

homme qui vent absolument se tromper sur ses impressions: "C'est comme un beau tableau que je vais voir!" Mais il fut puni de cette capitulation avec sa conscience en entrant dans la mansarde, car au lieu de la figure de la madone, ses yeux rencontrèrent la sorcière d'Endor sous les traits de la mère Moïnaud. La vieille femme était seule et assise près du fourneau où bouillonnait son dîner. A la vue de Raoul elle se leva en s'écriant: "Ah! mon bon cher monsieur, est-il possible que vous ayez pris la peine de revenir ici! Je sais toutes les bonnes que vous avez eues, et je comptais aller vous remercier dès que mes pauvres jambes pourraient me porter jusque là-bas. Excusez si je ne vous offre pas la chaise, c'est qu'elle n'est pas solide... mais voici le tabouret... Donnez-vous la peine de vous asseoir. — J'y serai très bien, ne vous dérangez pas répondit Raoul; je vois avec plaisir que cela va mieux. — Oui, me voilà sur pied, grâce à Dieu, à vous et à monsieur le docteur, répondit la vieille femme avec un soupir, vous m'avez rendu la vie: pour moi, vous

Chemin de fer Q. M. O. & U
Changement d'Heures.
 A PARTIR DE
LUNDI 25 JUILLET 1881.
 Les trains circuleront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Ex-press
Départ d'Hoche- laga pour Ottawa.	p. m. 8.30	a. m. 8.30	p. m. 5.15.
Arrivée à Ottawa.	9.30	1.00	9.45
Départ d'Ottawa pour Hoche- laga.	p. m. 7.00	a. m. 8.10	p. m. 4.55
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 6.45	p. m. 12.40	a. m. 9.25
Départ d'Hoche- laga pour Québec.		3.00	10.00
Arrivée à Québec.		9.25	6.30
Départ de Québec pour Hoche- laga.	p. m. 10.10	a. m. 10.00	p. m. 10.00
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 4.40	p. m. 6.30	a. m. 6.30
Départ d'Hoche- laga pour St. Jé- rome.	p. m. 5.30		
Arrivée à St. Jé- rome.	a. m. 7.15		
Départ de St. Jé- rome pour Hoche- laga.	a. m. 6.45		
Arrivée à Hoche- laga.	p. m. 9.00		
Départ d'Hoche- laga pour Joliette.	p. m. 5.00		
Arrivée à Joliette.	a. m. 7.25		
Départ de Joliette pour Hoche- laga.	a. m. 6.20		
Arrivée à Hoche- laga.	a. m. 8.50		

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa
 Tous les Trains de Passagers sont pour
 vus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs
 la Nuit.
 Les trains allant et venant d'Ottawa sont
 coïncidence avec les trains allant et venant
 de Québec.
 Les trains du Dimanche partent de Mont-
 réal et de Québec à 4 heures p. m.
 Les trains circulent d'après l'heure de Mont-
 réal, et quittent la Gare de Mile-End dix
 minutes plus tard qu'à Hoche-laga.
 BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes.
 BUREAU DES BILLETS ;
 13 Place d'Armes, Montréal.
 302 Rue St Jacques, L. A. SENECAI, Surintendant Général,
 11 août 1881.—1 n.

HOTEL LAROCHELLE
RIVIERE-DU-LOUP EN BAS.
 Cet Hotel si avantageusement connu du
 public, a été réparé et est maintenant pourvu
 de toutes les améliorations modernes. Les
 touristes et le public y trouveront, une bonne
 pension et tout le confort désirable.
 Pension à la journée, à la semaine, et au
 mois, à des prix raisonnables.
 LUCIEN PRATTE,
 Gérant.
 18 juillet 1881.—3m

Médaille d'OR, etc. Prime de 16,600' à LAROCHE

QUINA LAROCHE
ELIXIR VINEUX
 (Extrait complet des 3 quinquinas)
 Contre le manque de force, affections
 de l'estomac, fièvres invétérées, etc.

QUINA LAROCHE
FERRUGINEUX
 Contre le sang pauvre ou décoloré,
 croissances difficiles, suites de couche.
 Paris, 23, rue Drouot.

CODEINE ET TOLU
RAYWARD
 Bronchites, Gripes
 Toux sèches,
 Phthésies,
 Rhumes,
 etc.
 La boîte 1 fr. 25 c.
 22 à 15, R. Drouot, PARIS

Cette Pâte Pectorale, sous forme d'un bonbon
 sucré, procure un CALME RAPIDE dans toutes les
Irritations de Poitrine.
 Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur
 Botaniste diplômé rue St-Joseph no 25 St
 Roch, de Québec.
 Québec, 21 mars 1881.—6

MOUNTAIN HILL HOUSE
 (HOTEL DION)
COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC
 Nouvellement meuble. Tout le confortab.
 d'un hotel supérieur
 A proximité des Chambres de Parlemen-
 t.
 E. DION PROP.,
 Québec, 23 septembre 1881.—3m

DR POURTIER ET FILS
DENTISTES
 35, RUE SI JEAN, HAUTE-VILLE
 (Vis-à-vis la rue du Palais)
 Québec.
 août 1881.—3m



E. JACOT
 IMPORTATEUR DE MONTRES
 ET DE
BIJOUTERIES,
 Désire attirer l'attention de l'honorable client
 tèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir
 dans ce genre de commerce.
 M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de
 plus nouveau en montres d'or et d'argent
 (grand choix) parures (sets) chaînes et cha-
 lions, croix, loquets, cachets, épinglettes, pen-
 dants d'oreilles, anneaux, jongs, bagues, bijoux
 en noir, boutons, etc., etc., horloges, argen-
 teries, lunettes, pince-nez, etc., etc.
 Afin de donner une chance à tout le monde
 nous avons marqué les effets achetés les an-
 nées précédentes à une GRANDE REDUC-
 TION, et nous avons adopté le NOUVEAU
 SYSTEME en affaires.
 Quick sales and small profits.
 E. JACOT,
 11, rue St-Joseph, St Roch,
 Québec, 17 mai 1881.

HOTEL ST. JAMES.
 (Ci-devant Hotel Farmer.)
A TROIS-RIVIERES.
 La société récemment formée et connue
 sous le nom de
Jos. Riendeau & cie,
 a l'honneur d'informer le public voyageur que
 le splendide hôtel dont la popularité ne cesse
 d'augmenter de jour en jour et qui est désigné
 sous le nom de

ST JAMES HOTEL
 vient de subir toutes les améliorations moder-
 nes; ce qui lui permet maintenant de faire la
 concurrence aux meilleures maisons de Mon-
 tréal et Québec.
 M. JOS. RIENDDAU, (autrefois de l'hôtel
 du Canada, à Montréal où il a laissé de si
 agréables souvenirs à tous ceux qui ont en l'a-
 vantage de le connaître,) ose espérer que par
 sa bonne administration du splendide HOTEL
 ST JAMES, il saura mériter une large part du
 patronage public.
 L'HOTEL ST JAMES qui est spacieux et élé-
 gamment meublé se trouve situé en face du
 fleuve St Laurent, à quelques pas du débarca-
 dre des vaisseaux de la compagnie du Richelieu
 et à peu de distance de la gare du chemin
 de fer du Nord, où des voitures se tiennent à
 l'arrivée de chaque convoi pour le transport des
 voyageurs.
 N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph
 Company" est ouvert dans l'établissement
JOS. RIENDDAU & CIE,
 Propriétaires
 Québec, 10 nov. 1880

GRAND SUCCES
 Toujours la Première.
 Deux premiers Prix et un Diplôme reçus à
 l'Exposition tenue à Montréal le
 21 septembre, 1881.
 Médaille de Premier Prix reçue à l'Exposition
 tenue à Toronto, le 14 septembre,
 1881.

La Machine à coudre "Williams"
 Est la meilleure à se procurer,
 comme elle est

De la meilleure Manufacture !
 Son Fonctionnement est des plus
 léger !!
 Fait le meilleur ouvrage !!
 Demande très peu de soin et sa DUREE sur-
 passe celle de tout autre machine
 manufacturée dans
 le monde.
 La machine à coudre "Williams" est la
 seule machine exhibée qui puisse coudre tou-
 tes les étoffes parfaitement et sans enasser les
 aiguilles ou sauter les points.

Le public peut dépendre sur la
MACHINE A COUDRE WILLIAMS
 Pour tous les ouvrages qui sont requis.
 La machine à coudre "Williams" a obtenu
 un premier prix à Vienne (Autriche) en
 1863; un premier prix au Centenaire améri-
 cain, Philadelphie, en 1876; un premier prix
 à Paris (France) en 1878; un premier prix à
 Sydney (Australie) en 1877, et des premiers
 prix à toutes les Expositions Provinciales tenues
 en Canada.
 Ne vous laissez pas tromper par des
 agents rivaux.
 [MAIS VENEZ CHEZ
BERNARD & ALLAIRE
 AGENTS,
 6, rue de la Fabrique, Haute-Ville,
 QUEBEC.
 Et examinez les machines Williams
 avant d'aller ailleurs.
 20 sept. 1881.—

COMPAGNIE
D'ASSURANCE STADACONA
 Contre le feu et sur a vie
EN LIQUIDATION
 Bureau au No. 95 Rue St. Pierre
 au 3eme étage.
 Les actionnaires qui doivent à cette compagnie
 pour versements échus, sont requis de venir
 régler et payer sous le plus court délai.
 Québec, 16 juillet 1880

CHEMIN DE FER
Quebec Central.
SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRÉ
 Sherbrooke et Québec et St Joseph, l'endroie
 le plus rapproché par voie ferrée des mines
 d'Or de la Chaudière. Commencant jeudi le
 26 mai 1881. Les trains voyageront comme
 suit :
 Passager Laisant Sherbrooke..... 8.15 A. M.
 " arrivant à la jonction 1.10 P. M.
 Passager arrivant à Lévis..... 2.50 "
 " laissant " 12.30 "
 " arrivant à la jonction 2.10 "
 de la Beauce..... 7.00 "
 Passager arrivant à Sherbrooke... 10.00 A. M.
 Mixes laissant " 6.10 P. M.
 " arrivant à la jonction 6.30 A. M.
 Mixes laissant à la jonction 3.00 P. M.
 Local de St Joseph, laissant 6.00 A. M.
 Local arrivant à Lévis..... 9.30 A. M.
 " laissant " 4.00 P. M.
 " arrivant à St Joseph..... 7.30 "
 Les trains feront le parcours d'après l'heure
 de Montréal.
 A. STEELE,
 Surintendant
 Québec, 4 juin 1881.—1a

HOTEL WARREN,
MALBAIE.
 L'HOTEL WARREN QUI EST SANS RI-
 VAL pour la grandeur, l'architecture, et
 le site dans la Malbaie, est maintenant ouvert
 au public voyageur. Il se trouve situé près et
 entouré des plus belles promenades
 Le Propriétaire en offrant ses remercie-
 ments pour l'encouragement qu'il a reçu jus-
 qu'aujourd'hui informe le public qu'il a fait
 construire une chambre de Bains et fait beau-
 coup d'autres améliorations. L'hôtel peut
 loger aujourd'hui 300 visiteurs.
 Il annonce aussi qu'il n'épargnera rien pour
 assurer à ses hôtes le confort et l'agrément.
 X. WARREN,
 Propriétaire.
 Québec, 1er juillet 1881.

RIVERIN PLANTE & CIE,
FONDEURS
102 à 108 Rue St Paul
QUEBEC
 Ont constamment en magasin un
 assortiment général de
 POELES SIMPLS,
 DOUBLES ET
 POELES DE CUISINE.
 CHARRUES,
 CHAUDRONS A SUCRE,
 CHAUDRONS A SOUPE,
 BOMBES ETC.
 Tout ordre pour ouvrage en fonte
 sera exécuté sur commande avec ponc-
 tualité.
 5 août 1881.—3m



LIGNE ALLAN
 Sous contrat avec le gouvernement du Canada
 pour le transport des mailles
CANADIENNES et des ETATS-UNIS
1881 Arrangements d'Eté 1881
 Cette ligne se compose de puissants et rapides
 steamers en fer de première classe, à machines
 doubles, battis sur le " Clyde."
 LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA
MALLE DE LIVERPOOL
 partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de
 QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à
 Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les
 Malle et les Passagers allant en Irlande et en
 Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit
DE QUEBEC
 POLYNESIAN..... Mai 16
 PARISIAN..... " 21
 SARDINIAN..... " 28
 MORVIAN..... Juin 4
 SARMATIAN..... " 11
 D'autres vapeurs pour Liverpool seront
 envoyés à des époques régulières pendant toute la
 saison.
 Prix du passage de Québec
 Cabine et
 [Selon la position
 Intermédiaire \$40
 Entrepont

Un médecin habile est à bord de chaque
 vapeur.
 Les cabines ne sont retenues qu'en payant
 le prix de passage.
 Des connaissements directs pour tous les points
 du Canada et des Etats de l'Ouest donnés
 Liverpool et dans les grandes villes du conti-
 nent.
 "Tender" avec les Malle et les Passagers
 des steamers de la Malle pour Liverpool;
 quittera le quai Napéon, tous les samedis
 matins à 9 heures précises.
 Pour plus amples détails s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE.
 Agents Québec
 Québec, 15 juillet 1880.

AUX AMATEURS
 — DE —
BONS CIGARES

CIGARES DE LA HAVANE
 CIGARES MEXICAINS,
 CIGARES ALLEMANDS
 10,000 Partagas Las Tres Hermanas.
 5,000 do Flor de Tabacco.
 5,000 Opera Reina [Via la Luna.]
 Cigares Supérieurs manufacturés à la Ha-
 vane,
 Rue de L'industrie No 146.
 par M. PARTAGAS ET CIE.
 15,000 Flor Exencia Reina Victoria.
 10,000 Elcondor Se Las Andes Conchas Fi-
 nas.
 Tabac Supérieur de la Havane manufac-
 turé à Hambourg.
Gingras & Langlois,
 54, rue du Palais
 20 juillet 1881.—1a

IMPRIME ET PUBLIE
 PAR
 La Compagnie d'Imprimerie de Québec
 Au No. 76 Rue St. Joseph, St. Roch.
QUEBEC.

concevez que je n'y tiens guère ;
 mais que serait devenue ma pau-
 vre enfant, si je lui avais manqué !
 —Votre fille ! Mais où donc
 est-elle ? demanda Raoul avec
 quelque hésitation.
 —Elle est allée travailler, ré-
 pondit la vieille femme : je n'ai
 plus besoin d'elle pour me soigner
 et, d'ailleurs ça lui aura fait du
 bien de reprendre l'ouvrage : ces
 jeunes filles, il faut que ça fasse
 du mouvement ; elles s'ennuient à
 la maison.
 —Et ce que vous appelez l'ou-
 vrage, c'est ce que vous faisiez
 quand vous étés tombée si ma-
 leureusement ?
 —Oui, mon bon monsieur,
 c'est le balayage ; depuis une
 douzaine d'années, je n'ai pas
 d'autre métier l'hiver, et bon an,
 mal an, j'ai vécu avec Maguette.
 —Votre fille s'appelle Maguette
 demanda Raoul, qui se souve-
 nait de ce nom parfaitement.
 —Oui monsieur, c'est-à-dire
 Marguerite au baptême ; agnelt
 est un petit nom d'amitié que mon
 pauvre défunt lui avait donné.
 A ce nom de Marguerite, Ra-
 oul éprouva une impression singu-
 lière, il murmura mentalement
 Marguerite Moinaud, ! Margue-
 rite de Nantegli !.

" Vous laissez sortir cette en-
 fant, ajouta-t-il tout haut ; mais
 n'y a-t-il aucun risque à l'aban-
 donner ainsi seule la moitié de la
 journée dans les rues de Paris !
 —Ah ! je suis tranquille mon
 bon monsieur, répondit vivement
 la mere Moinaud ; Maguette est
 sous les yeux de quelqu'un qui la
 garde et qui m'en répond ; il ne
 ferait pas bon pour quiconque
 approcherait... Allez je sais bien
 le souci que donne une jeune fille
 et toutes les précautions qu'il
 faut avoir. Ah ! monsieur, quelle
 responsabilité devant Dieu et de-
 vant les hommes !...
 Raoul la regarda avec quelque
 étonnement : il y avait dans le
 langage et dans les manières de
 cette femme d'étranges disparates ;
 bien qu'elle ne s'exprimât
 pas autrement que les gens du
 peuple, elle trouvait parfois des
 mots qui semblaient annoncer
 une condition plus relevée, et ses
 manières ne manquaient pas
 d'une certaine réserve humble et
 polie qui est la marque de quel-
 que éducation chez les femmes
 d'un rang inférieur. L'aspect
 physique de Mme Moinaud étou-
 nait également Raoul. Elle était
 d'une laideur chétive et commune

qui ne rappelait en rien les traits
 de la belle Maguette ; ses rides,
 ses cheveux gris, sa taille déviée
 annonçaient un âge avancé, et il
 semblait impossible que ce vieux
 tronc rabougri eût porté une si
 magnifique fleur.
 "Le métier qui vous fait vivre
 est bien rude, ma pauvre femme,
 reprit Raoul, et à en juger par ce
 que je vois, vous en retirez un
 petit salaire : combien gagnez-
 vous ?
 —Dans la bonne saison, en
 travaillant toutes deux, nous
 avons quarante sous par jour,
 répondit-elle ; il faut déduire six
 sous pour les deux balais que
 nous usons et qu'il faut renouve-
 ler chaque matin ; mais Pété,
 nous ne sommes pas si heureuses ;
 il faut vendre des pommes au tas,
 cinq ou six pour un sou ; parfois
 ça ne va pas, la marchandise
 pourrit ; il faut absolument la
 manger, et au lieu d'un petit pro-
 fit l'on en est pour son pauvre
 argent.
 —Et pourquoi n'avez-vous pas
 renoncé, au moins pour votre
 fille, à une industrie si pénible,
 si incertaine ? Pourquoi ne lui
 avez-vous pas fait apprendre un
 métier ?

—Un métier ! répéta la vieille
 femme en hochant la tête, oui,
 c'était d'abord mon idée, mon
 ambition ; mais par malheur il
 a fallu y renoncer.
 —Faute d'avances peut-être ?
 —Ah ! ce n'est pas cela, mon
 bon monsieur ; l'enfant aurait
 gagné sa vie presque tout de
 suite, et plus tard, avec de l'éco-
 nomie, nous aurions pu mettre à
 la caisse d'épargne. Une fille
 adroite et laborieuse peut tirer
 de ses doigts vingt francs par
 semaine. Moi, j'aurais continué
 le balayage, car je suis trop
 vieille pour apprendre autre
 chose ; Maguette se serait amassé
 une dot ; elle aurait pu faire un
 bon mariage, et je serais morte
 tranquillement.
 —Mais quel obstacle y a-t-il
 donc eu à tout cela ? demanda
 Raoul.
 —Le visage de Maguette,
 répondit en soupirant la vieille
 femme.
 —Comment ! s'écria M. d'Agle-
 ville.
 —Par malheur, elle est jolie !
 elle est belle ! reprit la vieille
 femme d'un ton presque doulou-
 reux ; ah ! monsieur, quel pré-
 sent funeste Dieu fait à une

pauvre fille comme elle en lui
 donnant la beauté ! A mesure
 que cette enfant a grandi j'ai vu
 à quoi elle était exposée, et pour
 qu'elle ne se perdît pas, il a fallu
 le garder près de moi. Sans doute
 j'aurais pu la mettre dans un
 atelier, dans un magasin ; mais
 un beau jour, quelque débauché
 aurait entrepris d'en faire sa
 maîtresse et il en serait venu à
 bout ; car je n'aurais pas été là.
 Ma fille l'aurait peut-être aimé,
 peut être elle aurait été heureuse
 avec lui pendant un an ou deux ;
 puis, quand il en aurait été las,
 il l'aurait quittée ; et alors.....
 vous le savez, monsieur, vous
 savez ce que deviennent les pau-
 vres créatures qui ont eu des
 robes, des bijoux, et qui se sont
 habituées à ne rien faire ! Elles
 achèvent de se perdre, et tout est
 fini. Elles n'osent plus retarder
 les honnêtes gens, et ce qui peut
 leur arriver de plus heureux, c'est
 de mourir jeune à l'hôpital. Voilà
 pourquoi je n'ai pas voulu mettre
 Maguette en apprentissage, pour-
 quoi je ne l'ai jamais perdue de
 vue, pourquoi j'ai tant de souci.

(A continuer.)